

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe des associations

Année après année, les travaux et analyses se succèdent et dressent le même constat : notre système scolaire est fait pour la moitié des élèves. Dans son avis *Les inégalités à l'école*, en septembre 2011, le CESE pointait ainsi la nécessité de refonder l'école, en refusant le principe d'une école du tri social et de la compétition exacerbée.

Le groupe des associations plaide pour une école qui prépare tous les jeunes à poursuivre leur formation tout au long de leur vie, à s'insérer dans la société et à y exercer leur citoyenneté. Une école qui développe des pratiques éducatives basées sur des valeurs et des démarches de coopération au sein d'un groupe. Une école enfin, où tous les jeunes apprennent à vivre ensemble et qui fabrique la confiance. Cette refondation nécessite des choix politiques et des investissements éducatifs plus conséquents, mis en priorité au service de l'égalité d'accès aux apprentissages et aux savoirs pour toutes et tous.

En ce sens, le groupe des associations partage les principaux objectifs définis dans l'avant-projet de loi : la priorité donnée à l'enseignement primaire, l'articulation de la politique d'éducation prioritaire et de la politique de la ville, ou encore la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Il souhaite toutefois insister sur deux points, qui lui apparaissent déterminants dans la réussite de la refondation de l'école.

Tout d'abord, la formation des enseignant-e-s et des personnels de l'éducation, qui constitue un enjeu majeur de cette réforme. Comme le souligne le rapporteur, le défi est de trouver une articulation entre le disciplinaire, la recherche, le professionnel et le didactique, qui intègre une formation en alternance accompagnée. Pour leur part, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) doivent être construites en associant l'ensemble des acteurs qui travaillent à l'éducation globale des enfants et des jeunes. À ce titre, ces acteurs doivent pouvoir participer de la formation dispensée aux enseignant-e-s, afin de faire partager leur expertise et leurs pratiques.

Ensuite, comme le préconise l'avis qui nous a été présenté, le groupe des associations souhaite une réforme globale des rythmes scolaires, qui prenne en compte l'ensemble des temps éducatifs : les heures d'enseignement bien sûr, mais aussi les heures périscolaires et extrascolaires. De plus, un projet éducatif ambitieux nécessite une implication collective, et notamment, celle des mouvements d'éducation populaire et plus largement des associations, qui ont vocation à intervenir dans le champ de l'école. Le territoire apparaît alors comme le lieu privilégié pour accueillir le projet éducatif partagé et permettre la mobilisation de tous les partenaires : institutions, écoles, collectivités territoriales et associations. L'État doit, bien sûr, se porter garant

des principes, donner un cadre commun, mais être en capacité de s'inscrire dans une relation au local réinventée.

Parce que cet avant-projet de loi et les préconisations développées dans l'avis concourent à donner une nouvelle ambition pour l'éducation, et ainsi à investir dans la préparation d'un avenir commun plus solidaire, le groupe des associations a voté l'avis.